

BTS COMMUNICATION

EPREUVE	RELATIONS COMMERCIALES E4 (coef.4)
	L'épreuve vise à évaluer les compétences concernant la fonction 2 « Conseil et relation annonceur ».

VOIE/ FORMATION RUBRIQUES	CANDIDATS SCOLARISÉS PUBLICS et PRIVÉS SOUS CONTRAT	CANDIDATS SALARIÉS SCOLARISÉS HORS CONTRATS FORMATION CONTINUE
MODALITÉS DE CERTIFICATION		
Forme de l'épreuve	Contrôle en cours de formation	Ponctuelle
Nombre de situation(s) d'évaluation	2 situations	2 situations
CONFORMITÉ DU DOSSIER		
Nombre de documents supports	Les fiches descriptives doivent couvrir le champ des compétences concernant la fonction Conseil et relation annonceur.	
Composition du dossier d'évaluation	Les fiches descriptives du passeport professionnel.	Dossier comprenant les fiches descriptives du passeport professionnel
DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE		
Durée de l'épreuve	Situation B : 20 minutes max	Oral : 40 minutes
Déroulement de l'Épreuve	<p>Situation A (12 pts) :</p> <p>La commission évalue les compétences répertoriées dans le passeport professionnel, à partir d'un ou plusieurs entretiens avec le candidat lui permettant de vérifier, pour chaque situation professionnelle de « Relations commerciales », le degré de maîtrise des compétences relatives au domaine des relations commerciales d'achat et de vente. Cette évaluation se déroule dans le cadre normal de la formation.</p> <p>Situation B (8 pts) :</p> <p>Obligatoirement après la situation A elle se situe à la fin du parcours de formation, avant une date limite fixée par la circulaire d'organisation.</p> <p>La commission d'interrogation conduit un entretien destiné à apprécier la capacité du candidat à considérer l'ensemble de son parcours professionnel pour ce qui concerne les situations d'achat et les situations de vente.</p>	<p>L'épreuve se déroule en deux parties :</p> <p>Première partie (10 min max) Évaluation du candidat dans les deux classes de situation d'achat et de vente.</p> <p>*Exposé du candidat sans être interrompu puis la commission engage un dialogue le conduisant à faire un bilan de ses acquis au cours des deux années de formation.</p> <p>Deuxième partie (30 min max)</p> <p>*Cette phase prend appui sur les situations professionnelles, réelles ou simulées, rencontrées par le candidat dans le domaine des relations commerciales et répertoriées dans le passeport professionnel ainsi que sur les supports présentés par lui au moment de l'épreuve.</p> <p>*La commission modifie des paramètres et le candidat montre comment il gère les nouveaux contextes proposés et les nouvelles situations.</p>

COMMISSION D'INTERROGATION

Composition de la commission d'interrogation	<p>*un professeur d'économie et gestion chargé de la fonction 2 « conseil et relations annonceur ».</p> <p>*un professeur de cultures de la communication intervenant en atelier de relations commerciales</p> <p>Les interrogateurs renseignent la partie du passeport professionnel réservée à l'évaluation et notent à partir de la grille d'aide à l'évaluation fournie par la circulaire nationale.</p>	<p>*un professeur d'économie et gestion chargé de la fonction 2 « conseil et relations annonceur ».</p> <p>*un professeur de cultures de la communication intervenant en atelier de relations commerciales.</p> <p>*un professionnel ayant pour activité l'achat ou la vente dans le secteur de la communication.</p> <p>En cas d'absence de l'un des professeurs, celui-ci peut être remplacé par un professeur chargé de l'enseignement de la fonction 3 « veille opérationnelle » ou de Cultures de la Communication.</p> <p>En cas d'absence de professionnel, la commission peut toutefois valablement délibérer.</p>
Évaluation	<p>les critères d'évaluation sont :</p> <p>*Conseiller et vendre.</p> <p>*Instaurer et entretenir des relations durables avec les prestataires.</p> <p>La commission fonde son évaluation sur l'efficacité relationnelle, la pertinence et la réflexivité dont fait preuve le candidat</p> <p>Pour la notation, les professeurs en charge des enseignements complètent la grille d'aide à l'évaluation proposée par la circulaire nationale.</p>	<p>Il s'agit d'évaluer le degré des compétences mobilisées dans les situations de Relation mentionnées dans le passeport professionnel.</p> <p>Pour la notation, la commission complète la grille d'aide à l'évaluation proposée par la circulaire nationale.</p>

STAGES EN ENTREPRISE

Durée	<p>14 semaines à 16 semaines sur les 2 années</p> <p>*soit une période de six semaines consécutives au minimum en première année, soit en seconde année.</p> <p>La durée globale peut être prolongée de quatre semaines pendant les vacances scolaires.</p>	<p>14 semaines à 16 semaines</p> <p><u>Voie scolaire</u> Les périodes en entreprise prennent la forme d'un stage en milieu professionnel obligatoire pour les candidats scolaires relevant d'une préparation en présentiel ou à distance.</p> <p><u>Voie de l'apprentissage</u> Pour les apprentis, les attestations de stage sont remplacées par un certificat de travail de l'employeur confirmant le statut du candidat comme apprenti dans son entreprise.</p>
--------------	---	--

		<p><u>Voie de la formation continue</u></p> <p><i>a) Candidat en situation de première formation ou en situation de reconversion</i></p> <p>La durée des stages est de 14 semaines sur les deux années. La recherche de l'organisation d'accueil est assurée conjointement par l'étudiant et par l'organisme de formation.</p> <p>Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel.</p> <p><i>b) Candidat en situation de perfectionnement</i></p> <p>L'attestation de stage peut être remplacée par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été employé dans des activités représentatives des métiers liés à la communication, tels qu'ils sont présentés dans le référentiel.</p> <p>Ces activités doivent avoir été effectuées en qualité de salarié à temps plein pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.</p> <p><u>Candidats en formation à distance</u></p> <p>Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue) ; de l'un des cas précédents.</p> <p><u>Candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle</u></p> <p>L'attestation de stage est remplacée par un ou plusieurs certificats de travail justifiant de la nature et de la durée de l'emploi occupé.</p> <p>Les activités effectuées au sein de l'entreprise doivent être en cohérence avec les exigences du référentiel et seront précisées en annexe des certificats de travail remis par l'employeur</p>
<p>Contexte (type d'organisation)</p>	<p>Agence conseil en communication, Collectivités, Régies et medias, Agences medias, Annonceurs.</p>	

<p>Lien avec l'épreuve</p>	<p>Ils contribuent à l'expérience professionnelle en alimentant le passeport professionnel de situations réelles vécues ou observées ;</p> <p>Ils servent de supports des épreuves « E4 : Relations Commerciales » et « E6 : Projet et Pratiques de la Communication ».</p> <p>L'organisation doit permettre de mener à bien un projet de communication</p>
<p>CONDITIONS DE VALIDITÉ –</p>	
<p>Absence du candidat à une épreuve ou sous épreuve</p>	<p>Il est considéré comme non validé, la mention NV est reportée sur le bordereau de notation et il ne peut pas se voir délivrer le diplôme.</p>
<p>Absence de dossier</p>	<p>Le dossier est indispensable au déroulement de l'épreuve. Le candidat ne peut pas être interrogé à cette épreuve. Il est alors considéré comme non validé, la mention NV est reportée sur le bordereau de notation et il ne peut pas se voir délivrer le diplôme.</p>
<p>Dossier non conforme</p>	<p>Dossier non conforme : (<i>absence de passeport professionnel, durées de stage inférieures aux exigences du référentiel, absence de certificats de travail</i>) il convient d'interroger le candidat dans les conditions normales de l'épreuve même si son dossier ne respecte pas certaines conditions définies dans l'arrêté portant création du diplôme.</p> <p>Le candidat en sera informé en fin d'interrogation. Les lacunes constatées sont pénalisées dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation proposée dans</p>
<p>Conformité de l'entreprise</p>	<p>Le candidat ne pourra pas valider les compétences requises à l'obtention du diplôme.</p>
<p>Doutes sur la validité du dossier</p>	<p>Si la réalité de certains documents composant le dossier est discutable en fin d'interrogation, le candidat est informé du doute de la commission, le cas est signalé au président du jury et la notation est mise sous réserve de vérification.</p> <p>Les lacunes constatées sont pénalisées dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation, proposée par la circulaire nationale d'organisation.</p>

!- !- !- !- !- !- !- !- !- !!